

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL
DU 29 MAI 2026
CONVOCATION DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf mai à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, par convocation du 13 mai 2026 sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN - Nathalie AGAR - Odette FAGET - Michelina MINEO - Pierre SOULET - Fabienne SOULIé - Florent TAFFARELLO - Éric SAZY

Excusés : Julien BARZI - Isabelle BRUNO - Simon DE CONTI

Secrétaire : Fabienne SOULIé

Invitée : Isabelle NARCISSE secrétaire de Mairie

Conseillers en exercice	Conseillers présents	Nombre de votants
11	8	8

Monsieur le Maire ouvre la séance et appelle les remarques sur le projet du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 avril 2026. Sans aucune remarque le projet de compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations

Désignation d'un correspondant défense : DL 2026-22

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du ministère de la défense qui demande aux conseils municipaux de désigner un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation des administrés tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de la défense. Il sera un relai privilégié auprès des Armées. Le conseil, à l'unanimité, désigne Monsieur SOULET Pierre 3ème adjoint au maire, domicilié 7 route de l'autan 31460 LE CABANIAL

Référents déontologues : DL2026-28

Le conseil désigne les agents du service juridique de HGI comme référents déontologues pour les élus locaux jusqu'au prochain renouvellement général des assemblées locales en 2032.

Approuve le règlement intérieur fixant les conditions d'exercice de la mission de référents déontologues pour les élus locaux par les agents du service juridique de HGI. Le conseil autorise M le Maire à porter cette délibération à la connaissance des élus de la collectivité et de diffuser par tout moyen toutes les informations leur permettant de consulter les référents déontologues de HGI.

Renouvellement de la commission communale des impôts directs : DL202629

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à l'issue des dernières élections municipales, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts doit être instituée dans chaque commune une commission communale des impôts directs. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le Conseil propose,

Commissaires titulaires :

- Mme SOULIÉ Fabienne 37 route de Revel 31460 Le Cabanial, née le 17/09/1981
- Mme FAGET Odette 26 rue de la Serre 31460 Le Cabanial, née le 25/08/1970
- M MARTIN Jacques 2 route de l'Autan 31460 Le Cabanial, né le 26/01/1967
- M DREUILHE Jacques 2 impasse du Cuing 31460 Le Cabanial, né le 18/07/1949
- Mme SAZY née VALETTE Catherine 6 impasse du Plateau 31460 Le Cabanial, née le 02/07/1972
- M DENILLE François 6 rue de l'Eglise 31460 LE CABANIAL, né le 28/01/1940
- M CORDIER Loïc « Laborio » 31460 Auriac sur Vendinelle, né le 30/10/1998
- M TAFFARELLO Florent 1 impasse du Cuing 31460 Le Cabanial, né le 30/05/1962
- M AUVILLA Claude 2548 route de Graissens 31540 St Félix de Lauragais, né 27/08/1951
- M LEMARTIN Roger 70 av des Etat Unis 31200 Toulouse, né le 05/04/1951
- M BARZI Marc 10 chemin des 4 coins 31460 Le Cabanial, né le 10/02/1962
- MARQUIER Hugues 30 route de l'Autan 31460 Le Cabanial, né le 04/07/1970

Commissaires suppléants :

- M BARZI Julien 6 chemin des 4 coins 31460 Le Cabanial, né le 18/04/1984
- Mme GINESTE Martine née MOLBERT 2 chemin du Raidillon 31460 Le Cabanial née le 12/09/1949
- M DRUSIAN Alain 1 chemin des Fermes 31460 Le Cabanial, né le 10/02/1961
- Mme BRUNO Isabelle née MARTY 2 impasse des genièvres 31460 Le Cabanial, née le 23/10/1966
- M DECONTI Simon 3 chemin du Train Noir 31460 Le Cabanial, né le 23/04/1990
- Mme AGAR née ESCANDE Nathalie 5 chemin des Vignobles 31460 Le Cabanial
- Mme GUERIN Elise 37 route de l'Autan 31460 Le Cabanial, née le 23/10/1974
- M RODRIGUEZ Michel 6 route de l'Autan, né le 04/06/1949

- Mme MERCIER Christine 2 impasse de Florence 31460 Le Cabanial née le 19/06/1971
- Mme MINEO née ORFEO Michelina 24 rue du Pech 31460 Le Cabanial, née le 25/01/1960
- Mme PRUNIERES Christine, 3 rue de la Mairie 31460 Le Cabanial née le 24/08/1974
- M FOUDI David 2 rue de la Mairie 31460 Le Cabanial, né le 08/04/1978

Désignation d'un délégué titulaire et d'un conseiller suppléant à la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) actée lors du conseil communautaire : DL2026-30

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21, le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C, la délibération du conseil communautaire des Terres du Lauragais en date du 23 avril 2026, n° DL2026_069, portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Monsieur le Maire rappelle :

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission a été créée par délibération du conseil communautaire en date du 23 avril 2026, n° DL2026_069, qui en a fixé la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

Le conseil communautaire a ainsi arrêté la composition de la CLECT comme suit :

- la commission comprend 58 membres titulaires et 58 membres suppléants, soit un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre ;
- le conseil municipal de chaque commune membre procède en son sein à l'élection, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la CLECT, conformément à cette répartition.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation :

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de faire acte de candidature pour les postes suivants :

- un délégué titulaire au sein de la CLECT des Terres du Lauragais,
- un délégué suppléant au sein de la CLECT des Terres du Lauragais.

Il est procédé au vote :

Monsieur le Maire fait procéder à l'élection au scrutin uninominal majoritaire à un tour, conformément aux dispositions en vigueur.

Résultats du vote : 8/8 exprimés

Sont élus :

- En qualité de délégué titulaire : M. ROUVILLAIN Thierry
- En qualité de délégué suppléant : M. SAZY Éric

Spectacle de Noël : DL2026-31

Monsieur le Maire présente au Conseil un devis pour le spectacle de Noël 2026 car après analyse et contact de diverses compagnies par son adjointe chargée du projet le temps du spectacle est le plus avantageux.

Devis de l'association POPATEX sise à Toulouse s'élève à 500 € TTC.

Le conseil, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer le devis de l'association

POPATEX sise à Toulouse pour un montant de 500.00 € TTC.

Cette dépense sera inscrite en section de fonctionnement au budget primitif.

Agence Régionale de la Santé : désignation du référent moustiques : DL2026-32

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de l'Agence Régionale de la Santé Occitanie qui sollicite dans le cadre de la lutte contre les moustiques un référent afin d'avoir un destinataire privilégié pour dispenser les informations utiles aux collectivités et aux habitants sur les mesures préventives, le contrôle de l'environnement pour la détection et l'élimination des gîtes.

Le Conseil à l'unanimité désigne Monsieur Pierre SOULET Adjoint au Maire.

Eclairage salle des fêtes : DL2026-33

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de refaire l'éclairage de la salle des fêtes dans un souci d'économie avec la mise en place de luminaire LED et la mise en conformité du circuit électrique.

L'entreprise Sud Technologie a présenté deux devis :

Remise en conformité électrique pour un montant TTC de 1 194.79 €

Mise en place d'un éclairage LED pour un montant TTC de 4 427.04 €

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les devis de l'entreprise SUD Technologie sise à Castres pour la remise en conformité du coffret électrique d'un montant de 1 194.79 € TTC et la mise en place d'un Eclairage LED pour un montant de 4 427.04 € TTC soit un montant de rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes de 5 621.83 € TTC
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
- Budgétisera cette dépense en section d'investissement

Point référents numériques : sans délibération

Le conseil désigne comme délégués à Haute-Garonne Numérique
M BARZI Julien et Mme SOULIE Fabienne

Commission des impôts Directs intercommunale : désignation des membres communaux : sans délibération

Le Conseil a désigné
M ROUVILLAIN Thierry comme délégué Titulaire
M BARZI Julien comme délégué Suppléant

Questions diverses :

- Travaux centre-bourg : information DC4 sous-traitant grenailage, moins-value de 6000 € HT ramené à 5796 € HT
- Toiture sacristie : travaux terminés
- Locations : logement Mme GRIFFONNET douche à remplacer
- Boulodrome : compteur électrique (36 Kw) à modifier en 6 Kw
- Assainissement EU EP hydrocurage demander des devis
- Nettoyage de la salle des fêtes : M. Pierre SOULET va s'occuper de demander des devis
- Le Cuing : signalement éclairage public à refaire
- Panneaux photovoltaïques salle des fêtes et mairie : société SUNLIB projet avec financement
- Signallement de M Florent TAFFARELLO : Entretien entrée village terrains de M. ZEROUALI
- Point sur le conseil d'école présentée par Mme Fabienne SOULIE : élue vice-présidente du SIVOM des 5 Clochers

La séance est levée à 22 heures.

Le Président,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

La secrétaire,

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

